Le 24 mars 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice: 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2025

Présents:

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Absents: M. Hervé JAVELLE, M. Jérôme DROUET, Mme Célia DUMAS, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Procurations: M. Hervé JAVELLE à M. Philippe BONNEFOND, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS à M. Patrick BOUCHET, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Clémence SABAUT à M. Sébastien FAUST, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire: Mme Caroline ZANDER

OBJET: Convention SERENICITY - politique de cybersécurité

Monsieur le Maire expose que le Département de La Loire souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action de cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity.

L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire.

Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boitier Detoxio lié et connecté au système d'informations, qui aura la capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

La convention fixe les conditions de mise à disposition par le Département de La Loire de la solution Detoxio au profit de la commune.

La mise à disposition du boitier et de la cartographie s'effectue à titre gracieux durant la durée de ladite convention soit 3 ans à compter de l'installation du matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO SERENICITY à conclure avec le Département de la Loire
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

La secrétaire de séance,

Caroline ZANDER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250324-22-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Fait à la Fouillouse, le 24 mars 202

Le Maire

Patrick BOUCHET